



# PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

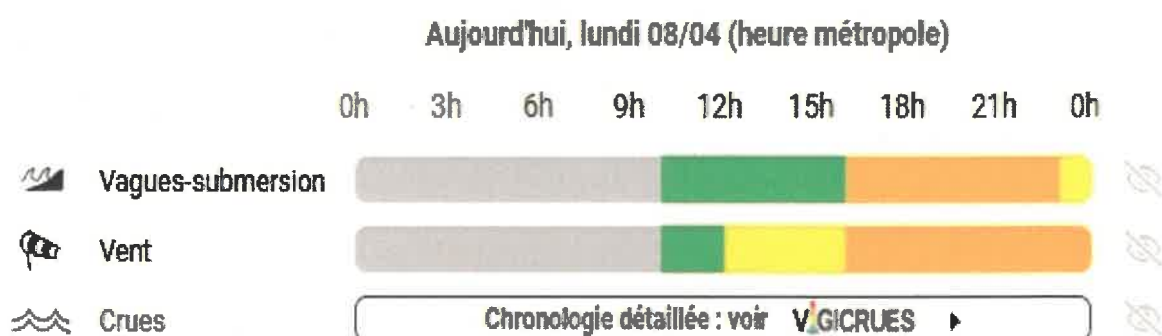
## ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

de niveau **ORANGE POUR LES PHÉNOMÈNES VAGUES-SUBMERSION et VENT**  
et de niveau **JAUNE CRUE POUR LES BASSINS VERSANTS DE L'AULNE, de  
L'ODET, de LA LAITA et RIVIERE DE MORLAIX**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par METEO-France
- par le service prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo



*Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.*

### Qualification de la situation et évolution prévue :

Tempête tardive pour la saison, sans caractère exceptionnel, engendrant des vents violents, de fortes vagues et un risque de submersion côtière.

La dépression PIERRICK concerne dans un premier temps le Finistère cet après-midi jusqu'en soirée.

On attend 120 à 130 km/h sur les îles et à la côte du Finistère, autour de 110 km/h proche des littoraux et sur un quart nord-ouest du Finistère, 90 à ponctuellement plus de 100 km/h ailleurs sur le département.

Ces vents engendrent de fortes vagues de Sud-Ouest qui atteignent le littoral nord de la façade atlantique en fin de journée de lundi et sont particulièrement marquées sur l'ouest du Finistère.

De plus, les niveaux d'eau sont élevés avec des coefficients de marée en hausse (109 à la pleine mer de lundi 18h) et une surélévation du niveau de la mer due aux conditions atmosphériques (surcote).

La conjonction de ces très fortes vagues et de ces niveaux d'eau élevés peut occasionner des submersions marines par franchissement de paquets de mer sur les zones exposées du littoral du Finistère lundi en fin de journée.

**Heure de pleine mer à Brest lundi : 17h50 et Concarneau : 17h32**

**Heure de pleine mer à Brest mardi matin : 6h15 et Concarneau : 5h52**

La dépression sera accompagnée de fortes surcotes maritimes et les premiers débordements estuariens auront lieu lors des pleines mers de lundi après midi (coefficient 109) et mardi matin (coefficient 112). Cet événement reste strictement maritime, mais devrait être observé à chaque pleine mer jusqu'à l'atteinte du coefficient maximal mardi soir (113) et mercredi matin (112)

Le passage en vigilance orange à 16h des bassins versants de l'Aulne, de l'Odet et de la rivière de Morlaix est probable.

## CONSIGNES

### **Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :**

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

### **Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)**

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

**La Météo :** [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

**Les Crues :** [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

**Les Conditions de circulation :** [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) ; [www.inforoute29.fr](http://www.inforoute29.fr)

**Les Vagues :** (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Brest, le 8 avril 2024

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le directeur de cabinet,



Denis REVEL